

■ **Fondation Rose d'Automne**, à Villars-sur-Glâne, Chemin du Cardinal Journet 4, CH-217-3537908-9. Nouvelle fondation régie par les art. 80 et ss du CCS. Acte constitutif et statuts du 16.05.2007. But: construction et location d'appartements pour personnes âgées, ainsi qu'exploitation d'un établissement destiné à l'accueil des personnes âgées (EMS), au sens de la législation sur les établissements médico-sociaux. La fondation ne poursuit pas de but lucratif mais revêt un caractère de pure utilité publique. Règlement du 16.05.2007. Organisation: Conseil de fondation d'au moins 5 membres. Conseil de fondation: Piller Damien, de Le Mouret, à Villars-sur-Glâne, président, et Berchier Rémy, de Les Montets, à Bulle, vice-président, tous deux avec signature collective à deux; Andrey Olivier, de Cerniat (FR), à Fribourg, Chavannaz Dominique, de Vuisternens-en-Ogoz, à Belfaux, Plancherel Lévy Catherine, de Bussy et Lessoc, à Villars-sur-Glâne, Tissot André, de Valangin, à Le Mont-Pèlerin, et Vorlet Sylvie, de Pont-en-Ogoz, à Villars-sur-Glâne, tous les cinq membres du conseil, avec signature collective à deux avec le président ou le vice-président. Réviseur: Fiduciaire Jean-Marc Etienne SA, à Fribourg.

Journal no 2277 du 21.05.2007
(03948804 / CH-217.3.537.908-9)